



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90006

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 mars 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90006**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 390 539, sur le chemin de Dublin, dans la zone H-23, vise à autoriser la construction d'un garage attaché dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit qu'un garage attaché peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 2,5 mètres prolongeant la cour latérale, sans toutefois empiéter dans la marge de recul minimale. L'élément dérogatoire est donc le garage attaché projeté dont l'implantation empiète de 4,27 mètres en cour avant.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 8 mars 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 8 mars 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 13^e JOUR DE FÉVRIER 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA